Image not found or type unknown

Dossier de succession concernant deux lits

Par **Dominique**, le **10/11/2009** à **22:49**

Bonjour,
j'ai 2 soeurs et 2 demie-soeurs et ma mère est décédé il y a un mois.
Le notaire nommé par mon père me demande (ainsi qu'a mes soeurs) une somme de 75 Euros pour couvrir les tous premiers frais de succession. Nous sommes tous enfants de ma mère mais que trois enfants de mon père. De quelle succession s'agit-il? Je pensais que la succession a ce point ne concernait que mon père.
Merci pour vos prochaines réponses.
Dominique

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés